



Concept de protection COVID-19

Salon PPS/Symposium de Prévoyance

29 et 30 septembre 2021

(Version 03 du 11 août 2021)

Editions EPAS
Prévoyance Professionnelle
et Assurances Sociales SA
Taubenhausstrasse 38
Case postale 4242
CH-6002 Lucerne

T +41 (0)41 317 07 21
Sabina Gisler

Destinataires: exposants, intervenants, visiteurs, exploitants de halles, sous-traitants et prestataires externes, collaborateurs et collaboratrices vps.epas

La santé et la protection de nos exposants, intervenants, visiteurs et collaborateurs d'entreprises sous-traitantes et autres prestataires participant au Symposium de Prévoyance et au Salon PPS du 29 et 30 septembre 2021 ont la priorité absolue. Pour cela, nous prenons en compte toutes les mesures de protection de l'OFSP.

Conformément à la décision du Conseil fédéral en date du mercredi 11 août 2021, les grandes manifestations telles que les foires spécialisées et tout public sont possibles sans restriction dans le nombre de visiteurs et dans l'utilisation des capacités. Le concept de protection suivant repose sur la décision du Conseil fédéral et les prescriptions de l'OFSP. Les éventuelles adaptations faisant suite aux décisions et exigences futures des autorités restent réservées.

Généralités

L'accès à la manifestation est limité aux personnes possédant un certificat Covid-19, c'est-à-dire vaccinées, guéries ou présentant un test négatif. C'est pourquoi les personnes faisant partie des catégories susmentionnées peuvent même renoncer au port du masque. Dans la zone d'entrée de la halle d'exposition, nous monterons un centre de test (géré par le groupe Hirslanden) et proposerons des tests antigéniques (validité: 24 heures). Par ailleurs, il est à noter que le port du masque est obligatoire dans la zone d'entrée.

Communication – bien communiquer les règles

L'organisateur publie le concept de protection sur le site Internet de la manifestation et l'envoie par ailleurs à tous les exposants. Les visiteurs seront informés du concept de protection existant et des restrictions d'accès lors de l'envoi des billets. Les restrictions d'accès seront expliquées sur le billet (pour les visiteurs, exposants, intervenants, organisateurs).

Restriction et contrôle d'entrée / certificat Covid-19

A l'entrée, l'organisateur de la manifestation contrôle, par le biais de personnel formé à cet effet, toutes les personnes (exposants, intervenants, organisateurs) afin de vérifier qu'elles respectent les critères d'accès mentionnés plus haut. Par ailleurs, l'organisateur peut garantir la traçabilité de toutes les personnes présentes dans la halle. Pour ce qui est des visiteurs, intervenants et exposants, le contrôle se fait au moyen d'une inscription obligatoire à la manifestation (billets d'entrée personnalisés avec code QR). Dès que la personne entre dans la zone de la manifestation ou la quitte, son billet d'entrée est scanné, ce qui permet un suivi sans faille et à tout moment. Le suivi des collaborateurs de l'exploitant de halles, des sous-traitants et des prestataires externes est assuré par l'employeur respectif. L'obligation du port du masque s'applique également à ces personnes.

Collaborateurs de l'exploitant de halles, des sous-traitants et des prestataires externes

Les collaborateurs impliqués sont soumis à la loi sur la protection au travail et n'entrent pas dans les catégories mentionnées plus haut (vaccinées, guéries ou présentant un test négatif). La responsabilité de l'application correcte des mesures de protection incombe à leur employeur. Si la distance minimale de 1,5 mètre ne peut pas être respectée, il faut porter un masque.

Mesures d'hygiène

Des distributeurs de désinfectant sont installés à l'entrée, à la sortie ainsi qu'à 30 autres endroits, et les mesures d'hygiène actuellement en vigueur sont affichées (affiche OFSP «Voici comment nous protéger»). A l'entrée, à la sortie (scanning) et dans tous les autres endroits où il pourrait y avoir des

files d'attente, les distances minimales sont garanties par des marquages au sol et des bandes de délimitation.

Mesures concernant le comportement à adopter

Toutes les personnes maintiennent la distance requise, se lavent/se désinfectent soigneusement les mains et évitent de se serrer la main.

Comportement à adopter si le concept de protection n'est pas respecté

Les personnes qui ne respectent pas de manière flagrante les mesures de protection contre le coronavirus seront expulsées de la manifestation. L'organisateur peut fermer le stand des exposants qui violent les mesures de protection contre le coronavirus et les expulser de la manifestation.

Comportement à adopter s'il existe de cas suspects et de cas d'infection

L'accès est refusé aux personnes manifestement malades. Si une personne malade se trouve dans la manifestation, cette dernière est priée de quitter les lieux.

Surface

Vous trouverez le plan du salon joint au concept de protection.

Collecte de données de contact

L'organisateur garantit la traçabilité sans faille de toutes les personnes présentes dans la halle. Pour ce qui est des visiteurs, intervenants et exposants, le contrôle se fait au moyen d'une inscription obligatoire à la manifestation (billets d'entrée personnalisés avec code QR). A chaque entrée et sortie de la zone de la manifestation, le billet d'entrée de la personne en question est scanné, ce qui permet de déterminer quelles personnes se sont tenues dans la halle à un moment donné. Le suivi des collaborateurs de l'exploitant de halles, des sous-traitants et des prestataires externes est assuré par l'employeur respectif. L'organisateur est ainsi en mesure de fournir à tout moment aux autorités cantonales les données requises pour le traçage des contacts.

Catering dans les zones de restauration désignées – «Bistro Azzuro», «Symposium-Bar» et dans le restaurant «Verde» accessible uniquement aux exposants

Dans ces zones, la restauration n'est possible qu'assis. L'obligation du port du masque n'est plus de mise en raison de la limitation d'accès selon les catégories mentionnées plus haut. Quand il n'est pas possible de respecter la distance de 1,5 m entre les différents groupes, une délimitation est installée.

Catering aux stands des exposants

Les mesures de protection de l'OFSP actuellement en vigueur pour la restauration s'appliquent à la restauration sur les stands des exposants. La nourriture et les boissons ne peuvent être distribuées que si elles sont emballées individuellement pour chaque hôte et remises personnellement par le personnel du stand. La consommation n'est possible qu'assis. Le personnel du stand se lave et se désinfecte les mains régulièrement. Par ailleurs, il est responsable du nettoyage régulier des surfaces. Buffet en self-service, planches apéritif, chips et cacahuètes, etc. servis dans des bols sont interdits. Les exposants sont responsables de la mise en œuvre et de la planification correctes des mesures de protection au stand, Ils s'informent au préalable auprès de leur traiteur ou s'accordent avec

l'organisateur. Les activités qui ne sont pas conformes aux mesures de protection de l'OFSP actuellement en vigueur seront bannies par l'organisateur.

Lors de la planification et de la conception de leurs stands, les exploitants de stand sont donc tenus de prévoir suffisamment de places assises et de respecter les distances minimales. L'organisateur se tient volontiers à la disposition des exploitants de stand pour les conseiller.

Précision concernant les directives sur la restauration pour les exposants / définition OFSP extrait:

La nourriture et les boissons ne peuvent être distribuées que si elles sont emballées individuellement pour chaque hôte et remises personnellement par le personnel du stand. La consommation n'est possible qu'assis.

Par aliments emballés, il faut comprendre ceci:

- Tout type d'aliment emballé individuellement et fermé hermétiquement dans du film alimentaire. (sandwiches, cacahuètes et noix, chips, pâtisseries, Snickers, etc.)
- Croissants, sandwiches, etc. qui sont emballés dans un sac en papier ou une serviette.
- Denrées alimentaires qui sont placées dans des bocaux avec couvercle et hermétiquement fermées: cacahuètes et noix, salades, mini-desserts, soupe, etc.)
- Les fruits peuvent être remis avec une serviette par le personnel du stand.
- **Pas permis:** tout type de buffet en self-service tel que: assiettes, bols ou plats dans lesquels plusieurs personnes peuvent se servir

Par boissons emballées, il faut comprendre ceci:

- Boissons non alcoolisées dans des bouteilles en PET qui sont remises fermées.
- Vin et prosecco: bouteilles de 2 dl ou de 2,5 dl qui sont remises fermées. Les invités servent eux-mêmes.
- Café, espresso ou thé: tirés directement de la machine et remis fermés dans un gobelet jetable avec couvercle par le personnel du stand Les invités ajoutent eux-mêmes de la crème à café dans des dosettes et du sucre.
- Jus d'orange frais en bouteille.
- Il est possible de remettre aux invités un gobelet jetable ou un verre.
- **Pas permis:** un verre d'eau/de boisson sucrée/de vin ou de champagne remis directement. Café remis sans couvercle.

Consommer n'est permis qu'assis; il faut comprendre ceci, 3 variantes

- Variante 1: table de bistrot avec chaise ou fauteuil en cuir
- Variante 2: table haute avec tabourets de bar
- Variante 3: bar ou comptoir avec tabourets de bar
- Remarque: il faut mettre une place assise à disposition par personne présente.
- **Pas permis:** debout uniquement s'il n'y a aucune possibilité de s'asseoir.

Contacts

Organisateur Symposium de Prévoyance/Salon PPS

VPS Verlag Personalvorsorge und Sozialversicherung AG
Taubenhausstrasse 38
Case postale 4242
CH-6002 Lucerne
T +41 (0)41 37 07 07, www.vps.epas.ch

Directeur du salon

Markus Jörin, mj@vps.epas.ch
T +41 (0)41 317 07 43, M +41 (0)79 426 51 26

Organisation

Sabina Gisler, sg@vps.epas.ch
T +41 (0)41 317 07 21, M +41 (0)79 440 81 18

Traiteur officiel du salon

Günther Gruber, guenther.gruber@messecatering-zuerich.ch
T +41 (0)58 206 51 40

Constructeur officiel de stand et de salon

Roman Rychlik, roman.rychlik@messerli.live
T +41 (0)43 931 43 85, M +41 (0)79 203 40 78

Exploitant de halles

Sabrina Riedweg, sabrina.riedweg@messe.ch
T +41 (0)58 206 51 58